



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 12992

Texte de la question

Mme Ségolène Royal demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de quelle façon il compte remédier au manque de psychiatres, problème soulevé par l'équipe du service de pédopsychiatrie du CH Nord Deux-Sèvres à la suite du départ du seul médecin pédopsychiatre hospitalier de l'inter-secteur de psychiatrie infanto-juvénile. La situation des enfants présentant des troubles de la personnalité et du comportement est préoccupante. Malgré les efforts fournis par les équipes médicales pour assurer le suivi des enfants nécessitant des soins en psychiatrie, les incertitudes sont grandes quant à l'avenir de l'accueil de ces enfants et à la qualité des soins qui leur seront prodigués et dont la petite enfance et l'adolescence ont de plus en plus besoin. Cette situation est d'autant plus alarmante qu'elle s'étend à tout le territoire français. Elle lui demande quelle politique de santé publique il compte mettre en place à cet égard.

Texte de la réponse

La pénurie de praticiens hospitaliers dans différents départements de France, et notamment dans les Deux-Sèvres, est un sujet qui retient toute l'attention du ministre de la santé et de la protection sociale. C'est pourquoi des mesures concrètes ont été prises pour pallier ce déficit. Il s'agit, d'abord, de mesures d'attractivité pour le système hospitalier public : la prime d'engagement de servir sur un poste défini à recrutement prioritaire, dans les zones géographiques déficitaires ; la revalorisation de l'ensemble des rémunérations des praticiens hospitaliers (grilles plus attractives, indemnité d'engagement de service public exclusif) ; la politique de réorganisation hospitalière dans le cadre du projet hôpital 2007 qui doit conduire à une utilisation plus optimale des ressources médicales, dans une approche territoriale des besoins de santé. Il s'agit, ensuite, de mesures pour remédier à une démographie médicale défavorable, par l'augmentation du numerus clausus des étudiants en médecine cette année, qui pourra se poursuivre dans le temps, en fonction des données fournies par l'Observatoire de la démographie médicale.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12992

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1365

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8713